



bpi**france**



EULER HERMES



MARSH

PROPARCO
GROUPE AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

MARDI 28 JUIN 2022



FORMATION

Aides, financements et garanties à l'export pour les projets EnR

Face à un marché mondial des énergies renouvelables en plein essor et de plus en plus concurrentiel, il est impératif pour les filières françaises d'exporter leurs savoir-faire (produits et services) et de se positionner à l'international. La France, par son innovation et ses partenariats historiques, possède des atouts incontestables qu'il convient de mieux exploiter pour s'établir sur ces nouveaux marchés. Cependant, la place prépondérante prise par le financement dans le développement des projets énergies renouvelables à l'Export impose une optimisation des montages et des mécanismes de garanties adaptés. Au travers du Plan Climat pour les financements Export présenté par le gouvernement fin 2020, un bonus écologique sera appliquée sur les outils proposés par BPI France et la Direction Générale du Trésor. Il est donc important de former les entreprises aux différentes aides publiques mises à leur disposition pour favoriser leur développement à l'export.

FRAIS D'INSCRIPTION
300 €HT (360 €TTC) ADHÉRENTS DU SER
450 €HT (540 €TTC) NON ADHÉRENTS DU SER

Tarif incluant la participation à la journée en présentiel, la documentation pédagogique, le déjeuner et les pauses-café.
Tarif ramené à 150 €HT (180 €TTC) pour les adhérents et 250 €HT (300 €TTC) pour les non adhérents si la formation doit être basculée en distanciel.

ÉLIGIBLE À LA
**FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE**



160

professionnels formés

Opinion des stagiaires sur la session, échelle de « Très bonne » à « Passable » :

38% « TRÈS BONNE »
60% « BONNE »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Présenter les diapositifs publics d'aide à l'Export et leurs évolutions, ainsi que les offres de garanties et de financement proposés par des assurances et banques commerciales. À travers l'intervention de participants comme BpiFrance, BUSINESS FRANCE, BpiFrance Assurance Export, la Direction Générale du Trésor, Proparco et les assureurs MARSH et EULER HERMÈS, seront présentés les divers outils de financements et de garanties à l'export ainsi que les procédures à suivre pour en bénéficier. Au travers d'exemples concrets, les intervenants détailleront les montages, optimisations et accompagnements pour mener à bien un projet EnR à l'Export.

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels des EnR, toute filière confondue, qui envisagent de se lancer à l'export. Professionnels déjà présents sur les marchés internationaux qui souhaitent approfondir ou actualiser leur connaissance sur ces différentes offres.

Aides, financements et garanties à l'export pour les projets EnR

DOCUMENTATION FOURNIE

- Un classeur contenant l'ensemble des supports pédagogiques présentés
 - Une clé USB regroupant les supports présentés sur la journée.
- En distanciel, les supports sont envoyés en format numérique.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h15-9h30 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ**

9h30-10h00 **PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE**
SER

10h00-10h45 **Exporter avec BUSINESS FRANCE : Prestations et Aides**

Description des offres et services proposés par BUSINESS FRANCE pour l'accompagnement des entreprises à l'export. Description du dispositif VIE. Quel accompagnement à l'export ? Quelles modalités pour la mise en place d'un VIE ? À quel coût ? Quel appui en termes de ressources humaines ?

BUSINESS FRANCE

10h45-11h30 **Conseil en gestion des risques pour des projets EnR à l'International : Prestation d'audit et transfert vers le marché de l'assurance**

Identification et analyse des risques avant de répondre à un appel d'offres. Compréhension de l'environnement légal et réglementaire. Définition et recherche des besoins en assurance. Placement et gestion des contrats d'assurance. Gestion des sinistres. Quelles solutions d'assurance tout au long du projet EnR à l'international ? Quel coût et quel critère pour la mise en place des couvertures ?

MARSH SAS

11h30-12h15 **Cautions et garantie : gage de sécurisation et de développement à l'International**

Tout contrat export comportant une obligation de faire (concevoir, livrer, monter, entretenir) sur du moyen terme est souvent assorti d'un cautionnement garantissant le respect des engagements ainsi pris par le fournisseur au bénéfice du donneur d'ordre. Pour les entreprises bénéficiaires, c'est un gage de sécurisation et pour les sociétés émettrices une source de financement et un gage de confiance à l'acheteur. Quels sont les principes généraux des cautions et garanties ? Quels types d'actes d'engagements à l'export ? Quels mécanismes et bénéfices pour les entreprises donneur d'ordres ?

EULER HERMÈS

12h15-14h00 **DÉJEUNER**

14h00-15h15 **Les garanties publiques gérées pour le compte de l'État**

Présentation des différentes offres et garanties BpiFrance Assurance Export apportant aux entreprises françaises un soutien financier et des assurances spécifiques contre le risque d'échec commercial lié à la prospection, les risques commerciaux des grands projets, le risque de non-paiement et les risques politiques. Comment mobiliser ces offres ? Quelles dépenses sont éligibles ? À quel coût ? Quel est l'impact du Bonus Climatique ?

BpiFrance Assurance Export

15h15-16h00 **Quelle offre de financement export proposée par Proparco**

Le groupe AFD a engagé près d'un milliards d'euros dans le secteur des énergies renouvelables l'année dernière avec une continuité affichée dans les prochaines années. Pierre angulaire de cette action, Proparco, la filiale de l'AFD dédiée au secteur privé finance de plus de en plus de projets solaires, éoliens, bioénergies, hydroélectriques ou en géothermie. Son action repose sur un tissu d'agences locales qui peuvent appuyer le sponsor dans sa phase de développement, construction, voire exploitation. Quelle est l'offre de financement proposée par Proparco ? Quel est son fonctionnement ? Quels critères et quelles garanties sont demandées au sponsor ? Sur quelle zone géographique ? Quel complément par rapport aux offres BPI France ?

PROPARCO

16h00-16h45 **Présentation des dispositifs FASEP et des prêts du Trésor du Ministère de l'Economie et des Finances**

Le FASEP (Fonds d'Etudes et d'Aide au Secteur Privé) permet le financement de projets pilotes de technologies vertes et innovantes issues de l'industrie française. Les prêts du Trésor, concessionnels ou non concessionnels, ont été créés en janvier 2015 suite à la réforme de la RPE (Réserve Pays Émergents) et visent à financer le développement de projets d'infrastructure à enjeux pour l'industrie française. Qui peut en bénéficier ? Pour quel type de projet ? Jusqu'à quel montant d'aide ? Quel est le processus d'attribution ? Comment concrètement mobiliser ces dispositifs ?

Direction Générale du Trésor

16h45-17h30 **Les offres de financement de BPI FRANCE à l'export**

Présentation des différents dispositifs de financements et de garanties facilitant le développement international des entreprises. Ils permettent de financer les dépenses immatérielles liées à la prospection de marchés étrangers et de garantir les financements des banques accompagnant les entreprises à l'export. Ces outils sont-ils adaptés aux PME ? Comment fonctionnent-ils ? Comment élaborer un dossier ? Quels sont les délais ? Qui contacter ? Quels sont les montants des prêts consentis ?

BPI FRANCE

17h30 **CLÔTURE DE LA JOURNÉE**

FORMATION

Aides, financements et garanties à l'export pour les projets EnR



BULLETIN DE PARTICIPATION

MADAME

MONSIEUR

PRÉNOM

NOM

SOCIÉTÉ / ORGANISATION

FONCTION

TÉLÉPHONE

MOBILE

E-MAIL

ADRESSE PROFESSIONNELLE

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE)

CODE POSTAL

VILLE

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

RÉFÉRENCE / N° DE BON DE COMMANDE À INDIQUER SUR LA FACTURE

PRÉCISEZ VOTRE ACTIVITÉ ET VOS ATTENTES VIS-À-VIS DE CE STAGE

SESSIONS DE FORMATION ET TARIFS

MARDI 28 JUIN 2022

(PARIS)

300 €HT (360 €TTC)

TARIF ADHÉRENT DU SER

450 €HT (540 €TTC)

TARIF NON ADHÉRENT DU SER

MODE DE RÈGLEMENT

Règlement par virement sur le compte du Syndicat des énergies renouvelables domicilié à BNP Paribas, compte n° 30004 02146 00010462224 74

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et des modalités d'inscription figurant au verso du bulletin et je les accepte

FAIT À

LE

SIGNATURE ET CACHET



40-42 rue La Boétie, 75008 PARIS
T. 01 48 78 05 60 • contact@enr.fr
www.enr.fr • www.ser-evenements.com

[@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr) • [in](https://www.linkedin.com/company/syndicat-des-energies-renouvelables) Syndicat des énergies renouvelables

FORMATION

Aides, financements et garanties à l'export pour les projets EnR



CONDITIONS GÉNÉRALES

LIEU ET ACCÈS

La session de formation se déroulera sur Paris intra-muros ou en distanciel selon les conditions sanitaires recommandées. Le lieu exact de la formation vous sera communiqué au moment de la confirmation de votre inscription.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION

DE HANDICAP À NOS FORMATIONS

L'intégralité des lieux de formation est accessible aux personnes en situations de handicap. Des accès et des sanitaires adaptés aux PMR sont disponibles dans les immeubles et les salles dédiés à la formation. Pour toutes les situations de handicap, l'équipe du SER prévoit un dispositif d'accueil individualisé, accompagné par des associations partenaires. Lors de votre inscription, merci d'indiquer à notre référent handicap votre situation. Un rendez-vous individuel sera alors pris pour faire le point sur les besoins et les aménagements nécessaires au bon suivi de la formation. Le cas échéant, les associations partenaires, accompagneront votre accueil. La [liste des associations](#) est disponible sur le site Internet du SER – <http://www.enr.fr> – rubrique Formation ou sur simple demande auprès de contact@enr.fr

TARIFS

Sauf conditions particulières proposées par le SER, les frais sont payables en totalité à la commande.

Les frais d'inscription à cette session de formation s'élèvent à **300 €HT** (360 €TTC) pour les adhérents du SER, **450 €HT** (540 €TTC) pour les non adhérents du SER. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- Une clé USB contenant l'ensemble des supports présentés, ainsi que des documents de fond sur la problématique export ;
- Un classeur regroupant les supports pédagogiques présentés lors de la formation ;
- Un document de synthèse complet répertoriant les outils publics de financements et de garanties à l'export ;
- Le déjeuner et les pauses-café.

Si la session doit être réalisée en distanciel en raison du contexte sanitaire, les frais d'inscription sont ramenés à **150 €HT** (180 €TTC) pour les adhérents du SER, **250 €HT** (300 €TTC) pour les non adhérents du SER. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- l'ensemble des supports pédagogiques présentés lors de la formation au format numérique.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Cette formation est éligible dans le cadre de la formation professionnelle continue. Pour toute demande de subrogation de paiement, merci de contacter votre fonds d'assurance formation ou votre OPCA au moins 30 jours avant le début de la formation et de nous transmettre l'accord de subrogation.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est réservée aux adhérents du Syndicat des énergies renouvelables, et limitée à 15 participants pour favoriser les échanges, l'interactivité et les apports pédagogiques. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Pour vous inscrire à la formation, nous vous prions de bien vouloir suivre la procédure indiquée ci-dessous :

1. Téléchargez le bulletin d'inscription à l'adresse <http://www.enr.fr> ou demandez-le par e-mail à contact@enr.fr
2. Complétez le bulletin d'inscription et retournez-le signé au Syndicat des énergies renouvelables par e-mail à contact@enr.fr ou courrier à l'adresse **40-42 rue La Boétie, 75008 Paris**
3. Envoyez une photo d'identité (scan de document contenant une photo, ou CV, ou lien d'une page Internet) par e-mail pour la réalisation d'un trombinoscope.

À réception du dossier complet (bulletin d'inscription + photo d'identité + règlement) nous vous ferons parvenir la confirmation de votre inscription, accompagnée de la convocation, de la convention de formation professionnelle et d'une facture.

ANNULATION

Toute annulation doit être formulée par écrit et envoyée par e-mail, fax ou courrier aux coordonnées figurant dans la rubrique « Modalités d'inscription ».

Si l'annulation intervient :

- Moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 100 % du montant de la prestation ;
- Entre 3 et 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 50 % du montant de la prestation ;
- Au-delà de 10 jours ouvrables, le SER remboursera la totalité du règlement reçu.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, accompagnée d'une photo d'identité.

Nous nous réservons le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y obligent.